

RELEVÉ DE DECISIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre février à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stanislas BARTHELEMY.

Etaient présents : MM. Stanislas BARTHELEMY, Philippe FERCOT, Jacqueline MOREL, Christophe HENRIQUET, Guillaume CAMUS, Chantal CHARPENTIER, Isabelle DESSERTY, Evelyne DESSUILLE, Bernard DHOURY, Baptiste LECAT, Séverine LEGRANGER, Frédéric MULLER, Didier VOITURONT, Brigitte VASSEUR, Fabrice LOCMONT

Absentes représentées : Laurence BERTRAND donne pouvoir à Jacqueline MOREL, Emilie CHOISMIN donne pouvoir à Chantal CHARPENTIER

Absents non excusés : Marion FREDON, Clément MOINAT

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents et représentés : 17

A été élue secrétaire de séance : Madame Séverine LEGRANGER

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025 a été approuvé à l'unanimité.

✓ **PROJET DE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'INRAP**

L'assemblée, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire (ou le Maire en exercice) à signer la convention ou les procès-verbaux avec l'INRAP des Hauts-de-France pour la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive, et dans le cadre du projet de construction du pôle médiathèque et du pôle musique, sur les parcelles cadastrées section AC n°60-61 et 62.

✓ **PROJET D'EXTENSION DES LOCAUX DE LA MAIRIE ANNEXE AU LOGEMENT COMMUNAL SITUÉ 3 RUE DU GRAND FERRE**

L'assemblée, à l'unanimité, décide :

- **De valider** le projet d'extension des locaux de la mairie annexe au logement communal situé 3 rue du Grand Ferré, présenté en annexe,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au projet d'aménagement des locaux,
- **D'inscrire** au budget 2026 les crédits nécessaires au projet.

✓ **ADTO-SAO : MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL**

L'assemblée, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** le projet de modification de l'objet social de la SPL ADTO-SAO ;
- **De donner** tous pouvoirs à votre représentant à l'assemblée générale de la SPL ADTO-SAO pour porter un vote favorable à la résolution relatives à cette modification des statuts.

✓ **MISE EN PLACE D'UN TARIF FORFAIT REPAS CAMPING ET MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS ET PERISCOLAIRE – CANTINE**

L'assemblée, à l'unanimité, décide :

- **De mettre en place** un forfait repas camping au tarif de 7 €/ jour pour les mini camps organisés pendant les centres aérés à compter du centre de juillet 2026,
- **D'adopter** les règlements intérieurs présentés à compter du 1^{er} mars 2026.

✓ **MISE EN PLACE D'UN TARIF REPAS POUR LES ENSEIGNANTS ET PERSONNEL EDUCATION NATIONALE**

Conformément à l'avis rendu lors de la commission scolaire du 29 janvier 2026, l'assemblée décide avec 16 voix pour et 1 abstention :

- **D'ouvrir** le service restauration aux enseignants et personnel de l'éducation nationale des écoles du Grand Ferré de la commune mais uniquement pour les repas à emporter à compter du 2 mars 2026,
- **D'appliquer** un tarif de 8.50 € par repas pour les enseignants et le personnel de l'éducation nationale.

REMUNERATION BRUTE ANNUELLE DES ELUS – ANNEE 2025 (Pour information)

NOM	PRENOM	FONCTION	INDEMNITES BRUTES ANUELLES
BARTHELEMY	Stanislas	Maire	25 452.36€
BERTRAND	Laurence	Adjoint au Maire	8 138.88€
CAMUS	Guillaume	Adjoint au Maire	8 138.88€
DHOURY	Bernard	Conseiller municipal délégué	2 959.56€
FERCOT	Philippe	Adjoint au Maire	9 766.56€
HENRIQUET	Christophe	Adjoint au Maire	8 138.88€
MOREL	Jacqueline	Adjoint au Maire	8 138.88€

CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE SALLES COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS

L'assemblée, à l'unanimité, décide :

- **De valider** les conventions présentées en annexe,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les conventions présentées en annexe et toutes conventions pour la mise à disposition de salles communales aux associations.

FIXATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE DE L'ANNEE 2026

Conformément à l'avis du Comité Social Territorial du 19 janvier 2026, l'assemblée, à l'unanimité, adopte les propositions de Monsieur le Maire et fixe, pour l'année 2026 les taux de promotion dans la collectivité comme suit :

Catégorie	Grade d'origine	Grade d'origine	Taux %
B	Technicien	Technicien pal de 2ème cl.	100%
C	Adjoint administratif pal de 2ème cl	Adjoint administratif pal de 1ère cl.	100%

CREATION DE POSTES PERMANENTS

L'assemblée, à l'unanimité, décide de créer à compter du 1^{er} mars 2026 :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet (cat. C)
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet (cat. B)
- 1 poste d'animateur territorial à temps complet (cat. B)
- De supprimer les postes actuels d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, de technicien et d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe simultanément.

Longueil Sainte Marie, le 5 février 2026

Le Maire,
Stanislas BARTHELEMY,

